



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Communiqué de presse

Paris, le jeudi 9 mars 2017

Une Alliance Nationale pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable a signé aujourd'hui avec l'Association des Régions de France, les acteurs de la filière bois et l'Ademe, une Alliance Nationale Bois Construction Rénovation. Ségolène Royal soutient cette initiative qui contribue aux engagements pris par la France en matière de lutte contre le changement climatique lors de la COP21. La Ministre de l'Environnement, tutelle de l'Ademe, est également signataire.

Initiative volontaire et partenariale, l'Alliance s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics, privés, et bailleurs sociaux, aux maîtres d'œuvre, à l'État et ses opérateurs, aux collectivités territoriales, aux professions et prescripteurs du bâtiment, et aux acteurs de la filière forêt-bois.

A travers cette démarche, les signataires s'engagent à :

- diffuser et faire connaître les avantages qui s'attachent à l'usage du matériau bois dans la construction,
- inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager dans l'acte de construire avec du bois, afin d'augmenter la part de ce matériau renouvelable, notamment dans les constructions publiques,
- s'inscrire dans la dynamique du label "Bâtiments à énergie positive et Réduction carbone" (E+C-) qui anticipe la future réglementation environnementale du bâtiment neuf prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte,
- cofinancer une étude prospective sur la demande de matériau bois dans la construction à horizon 2020-2030.

De nouveaux adhérents pourront rejoindre l'Alliance ultérieurement.

Ses performances de stockage du carbone, ses caractéristiques énergétiques et environnementales, et son potentiel de valorisation d'une ressource abondante sur le territoire national, font de l'utilisation du bois matériau incontournable dans la construction et la rénovation pour aujourd'hui et pour demain. Le développement de son usage contribuera à atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone et valoriser ses atouts constitue un levier pour la transition énergétique.

En fédérant l'ensemble des acteurs de la filière, l'Alliance permettra une meilleure diffusion des bonnes pratiques de l'utilisation du bois dans la construction.

La filière Forêt-Bois

Pilier de la croissance verte française, la filière Forêt-Bois permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO₂. Ces compensations sont la conséquence d'une part, de stockage de carbone en forêt et dans les produits bois d'autre part de la substitution de bois aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores.

Le Comité Stratégique de Filière Bois

La filière bois est reconnue comme une « filière d'avenir » et un modèle d'économie circulaire et durable créant, depuis son amont forestier jusqu'à l'aval industriel et celui de construction, à chaque étape de la valorisation du bois éco-matériau, une combinaison de valeur environnementale et de valeur économique satisfaisant également aux attentes sociétales actuelles.

Les professionnels de cette filière, l'État et l'association des Régions de France sont conjointement engagés à développer ces valeurs dans le cadre d'un programme d'actions commun, prenant la forme d'un contrat stratégique de filière bois signé le 16 décembre 2014.

Retrouvez le communiqué et le dossier de presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal :

01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Emmanuelle Cosse :

01 44 49 89 13

Comité Stratégique de Filière Bois :

07 62 52 87 47 - csfbois@csfbois.fr